



Résidence du Moulin de l'Arche/EHPAD de Saint-Fargeau

6 rue du Moulin de l'Arche

89170 SAINT-FARDEAU

Téléphone : 03 86.74.00.85 Télécopie : 03 86.74.02.99

Courriel : direction@ehpad-stfargeau.fr - Site web : ehpad-stfargeau.fr

Saint-Fargeau, le 22 avril 2020

Objet : COVID 19 – Reprise des visites

Bonjour à tous,

Dimanche 19 avril 2020, le gouvernement annonçait la reprise des visites dans les EHPAD à partir du lendemain, soit le lundi 20 avril. Dimanche soir, nous vous annonçons ne pas pouvoir accueillir de visiteurs dans des délais aussi brefs pour des raisons évidentes de sécurité.

Depuis, l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement a réfléchi à une organisation qui concilie le besoin pour les résidents et leurs proches de se retrouver après plus d'un mois de confinement strict et la sécurité des personnes âgées que nous accueillons et des professionnels qui les accompagnent au quotidien. Nous avons également reçu ce matin des instructions précises du Ministère de la Santé qui nous ont permis d'affiner cette organisation. Selon des conditions strictes énumérées ci-après, les visites pourront reprendre à compter du jeudi 23 avril 2020 (14h30).

Les visites seront organisées du mardi au samedi, de 10h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h30. Un créneau de 45 minutes sera dédié à chaque visite comprenant 30 minutes pour l'échange entre le résident et son visiteur (1 ou 2 visiteurs maximum par visite, les mineurs ne sont pas acceptés) et 15 minutes pour l'installation du résident, l'accueil du ou des visiteurs, la désinfection de l'espace une fois la visite terminée... Seuls six résidents pourront donc bénéficier d'une visite chaque jour ; le Ministère nous demande de donner priorité, dans un premier temps, aux résidents pour qui le confinement a un fort impact sur la santé physique et mentale.

Chaque visiteur doit prendre un rendez-vous au moins 48 heures à l'avance (sauf pour les premières visites) auprès de l'administration ou de l'animatrice de l'EHPAD, par téléphone (03 86 74 00 85) ou par email (contact@ehpad-stfargeau.fr), du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00.

Dès leur arrivée et jusqu'à leur départ, les visiteurs devront porter un masque, éventuellement en tissu, que nous leur demandons d'apporter avec eux. En dernier recours et sous réserve d'avoir des stocks suffisants, l'EHPAD pourra en fournir un.

Chaque visiteur devra signer un registre et une charte de bonne attitude, et compléter un questionnaire à laisser sur place : il est demandé de venir avec son propre stylo.

Aucun colis ni objet ne pourra être remis aux résidents durant ces visites.

Dans un premier temps, à partir de jeudi, les visites se dérouleront à travers une fenêtre de la salle d'activité située au rez-de-chaussée, à côté de l'entrée principale de l'EHPAD. Sur invitation d'un professionnel de l'EHPAD, le visiteur entrera par la petite porte donnant accès à l'espace extérieur sécurisé situé devant la salle d'activité, à gauche de l'entrée principale. Il s'assiéra à l'extérieur de cette salle, face à la fenêtre. Le résident sera installé à l'intérieur de la salle d'activité, face à la fenêtre. Une table sera placée de chaque côté de la fenêtre de manière à maintenir une distance de sécurité entre le résident et ses visiteurs et à interdire tout contact physique. Nous attirons l'attention des familles des résidents sur la nécessité d'avoir des conditions météorologiques clémentes pour maintenir de tels rendez-vous.

Dans un second temps et sous réserve de pouvoir acquérir le matériel nécessaire, nous souhaitons accueillir les visiteurs à l'intérieur de la salle d'activité dans un « espace famille ». Résidents et visiteurs seraient alors séparés par une vitre ; l'entrée des visiteurs se ferait toujours par un accès spécifique (petite porte donnant accès à l'espace extérieur puis porte extérieure de la salle d'activité), aucun contact physique ne serait possible avec les résidents. Nous travaillons également à sonoriser cet espace de manière à faciliter les échanges verbaux qui pourraient être difficiles du fait de la présence de la vitre.

Nous remercions les visiteurs de suivre les instructions données par les agents de l'EHPAD et de respecter les consignes indiquées. Le Ministère de la Santé indique que les visites pourront être suspendues en cas d'infractions aux règles établies.

Nous vous remercions également de faire preuve de compréhension durant la mise en place de ce système de visites et restons à votre disposition pour répondre à toute question.